

DITES « NON » AUX REFORMES BLANQUER !

Quelles conséquences sur le système éducatif ?

ECOLE

- Les écoles primaires telles que nous les connaissons sont vouées à disparaître. A la place de ces écoles de quartier où tout le monde se connaît, l'Etat aura la possibilité de créer des Établissements Publics des Savoirs Fondamentaux, administrés par le principal du collège de secteur. **La scolarité des enfants sera gérée par des personnes qui ne les connaissent pas.**
- De plus en plus d'enseignants seront **recrutés sans formation.**
- Rendre la scolarité obligatoire dès l'âge de 3 ans est une manière détournée pour l'État de faire **financer les maternelles privées.** Il y aura donc **moins de moyens financiers pour les écoles publiques.**

COLLEGE

Diminution des moyens alloués aux collèges. Cela entraînera :

- une **hausse du nombre d'élèves** par classe,
- une **augmentation du nombre d'heures supplémentaires** pour les enseignants (cela coûte moins cher à l'Etat que de créer de nouveaux postes),
- des **surveillants par ailleurs étudiants pourront enseigner** en responsabilité. Cela renforcera la **précarisation du métier**, en recrutant des étudiants sans formation et des **contractuels** sous payés, plutôt que de créer des postes d'enseignants,
- une **diminution des dispositifs** tels que les demi-groupes et/ou autres dispositifs spécifiques mis en place dans les différents établissements,

LYCEE

- La réforme du lycée, avec la **perte du caractère national du baccalauréat**, la **disparition des filières traditionnelles au profit de spécialités inégalement réparties** sur les établissements,
- La réforme du lycée professionnel, qui va réduire le nombre d'heures d'enseignements généraux (mathématiques, français, histoire/géo, langues...) pour les élèves en voie professionnelle et **rendre ainsi plus complexe toute poursuite d'études dans le supérieur,**
- **Diminution des moyens**, avec pour conséquences une **augmentation du nombre d'élèves** par classe et une **augmentation du nombre d'heures supplémentaires** pour les enseignants.

Disparition de la carte scolaire : l'état n'aura plus aucune obligation d'accueillir les enfants dans l'établissement le plus proche de leur domicile. Ils seront accueillis là où il y a de la place.

L'inclusion des **élèves en situation de handicap** sera mise à mal par la **baisse des moyens d'accompagnement.**

Disparition de la liberté pédagogique, avec une standardisation des enseignements, sans tenir compte des spécificités propres à chaque élève.

Mise en péril de la liberté d'expression des enseignants, avec un devoir de réserve imposé aux personnels d'éducation.